



Ville de Wavre
Place de l'Hôtel de Ville 1
1300 WAVRE

::: COMMUNIQUÉ DE PRESSE :::

Dossier de candidature de Wavre à Wallonie cyclable

Wavre, le 08 février 2021 – La Ville de Wavre est candidate à Wallonie cyclable. Seuls 40 dossiers seront retenus sur les 177 déposés. En tant que ville de plus de 30000 habitants, Wavre pourrait espérer jusqu'à 1,2 millions d'euros de subsides régionaux. Ils seraient consacrés au déploiement de son réseau cyclable et aux prolongements des itinéraires.

Pourquoi Wavre est-elle candidate à Wallonie cyclable ?

Depuis plusieurs années, la Ville de Wavre est engagée dans une politique volontariste en faveur des deux-roues. Cet engagement répond à une demande croissante de la population, dont une part significative de travailleurs ou de demandeurs d'emplois, à la nécessité de préserver la qualité de l'air, de sécuriser les cyclistes et de réduire drastiquement les émissions de gaz à effets de serre. Ces objectifs sont inscrits entre autres dans le plan communal de mobilité, adopté en 2018.

- À Wavre, plusieurs liaisons cyclables ont été aménagées récemment (chemin de la Sucrierie, sentier des Huit Bonniers, vieux Chemin du Poète...) ainsi que plusieurs kilomètres de pistes cyclables (rue Rauscent, route de Rixensart, avenue de Mérode, rue de l'Etoile...)
- La sécurité et l'accueil des cyclistes ont été renforcés en centre-ville grâce notamment à la généralisation du 30km/h et à la mise en place de sens uniques limités (SUL) qui permettent aux cyclistes d'éviter les grands axes ou des détours en empruntant à contre-sens des rues peu fréquentées.

- Des dizaines d'arceaux à vélo ont été implantés en centre-ville et des boxes sécurisés seront installés à plusieurs endroits stratégiques, notamment près des gares de Wavre et de Limal.
- Par ailleurs, la Ville de Wavre renforce progressivement la sécurité et la convivialité aux abords des écoles par des mesures d'apaisement et d'accueil des cyclistes. Elle permet également aux élèves des écoles primaires de suivre une formation cyclable et d'obtenir un brevet d'aptitude à la conduite dans le trafic.
- La Ville de Wavre entend également renforcer la multimodalité des moyens de transport en créant à partir de 2021 des mobipoints sur son territoire, notamment dans les zones d'emplois.
- La Ville de Wavre multiplie également les mesures de sensibilisation à la sécurité de la part des cyclistes et envers ceux-ci. Des primes à l'achat d'un vélo, conditionnées au suivi d'une formation à la circulation dans le trafic, sont également inscrites au budget 2021.

Toutefois, des défis colossaux restent à surmonter, en particulier pour accéder de manière sécurisée au centre-ville ou au zoning nord, où se concentrent près de 12000 emplois. À cela s'ajoute un autre défi de taille : l'implantation à Wavre, sur le plateau de Louvranges, de la Clinique St-Pierre à l'horizon 2028. Il s'agit, là encore, d'un pôle d'emplois et d'activités majeur qui devra, dès que possible, être connecté aux différents quartiers de Wavre et au corridor cyclable à créer le long de l'E411.

Il est donc essentiel d'améliorer la mobilité douce sur les voiries structurantes (régionales), de sécuriser leur traversée mais également de développer le maillage cyclable communal, afin de renforcer l'effet de levier des routes régionales. Ces défis impliquent des investissements conséquents, justifiant en toute hypothèse la recherche de subsides. L'appel à projet « Wallonie cyclable » lancé par la Région wallonne arrive donc à point nommé.

La candidature de Wavre à Wallonie cyclable, si elle est retenue, permettra d'atteindre en quelques années les objectifs cyclables qu'elle s'est fixée. En tant que ville de plus de 30000 habitants, Wavre pourrait espérer jusqu'à 1,2 millions d'euros de subsides régionaux. Même si les conditions liées au subside ne sont pas négligeables (audit cyclable, mise en place d'une commission vélo, délais serrés...), le jeu en vaut la peine. À ce jour, 177 communes wallonnes ont déposé un dossier de candidature, dont 19 en Brabant wallon. Seules 40 environ pourront être retenues.

Comment la Ville de Wavre va-t-elle déployer son réseau cyclable ?

En termes d'itinéraires, le dossier reprend une carte de réseau cyclable global pour la ville de Wavre. Celui-ci comprend les itinéraires régionaux d'une part, les liaisons

prévues dans le cadre du Schéma directeur vélo Wallon et les liaisons communales prévues d'autre part. Ces différents itinéraires sont les suivants :

- ICC 1 – Profondsart – Basse-Wavre : Cet itinéraire constitue une liaison est-ouest en passant par le centre-ville de Wavre et divers établissements tel que le hall culturel « La sucrerie ». Il peut être prolongé vers Rixensart d'un côté et vers Grez-Doiceau de l'autre côté.
- ICC 2 – Rocade Wavre : ce deuxième itinéraire forme une boucle autour de Wavre et permet de connecter les quartiers périphériques entre eux tout en se connectant avec les autres itinéraires (ICC 1 & 3 notamment), permettant ainsi de rejoindre les autres pôles plus centraux (le centre-ville par exemple).
- ICC3 – Liaison Nord-sud : Cette liaison permet de rejoindre le zoning nord de Wavre qui est le pôle d'emploi le plus important du territoire. Il permettra à plus court terme de réaliser une liaison cyclable confortable et sécurisée. Il s'agit d'une alternative intéressante à la N4 dont les aménagements complets ne sont pas encore prévus. Elle emprunte de plus des chemins totalement séparés de la circulation automobile. Cette liaison pourra à terme être prolongée jusqu'au futur site des Cliniques Saint-Pierre.

À ces 3 itinéraires s'ajoutent d'autres liaisons détaillées dans le dossier de candidature, réalisables à plus long terme (couloir cyclable le long du chemin de fer, vers Ottignies...), ainsi que le corridor cyclable décidé par la Région wallonne le long de l'E411. Cette liaison rapide et sécurisée pourra être connectée aux autres itinéraires prévus.

Parallèlement, tous les axes régionaux qui permettent d'entrer/sortir de Wavre sont dotés même partiellement de pistes cyclables, que la Région wallonne entend rénover à court ou moyen terme (N239, N268, N243).

Les aménagements à court terme

Les aménagements à court terme sont ceux qui, en termes de contraintes administratives et financières, sont réalisables en deux à trois ans. Une carte est reprise en annexe ci-après.

1. L'ICC 1 qui relie Profondsart à Basse-Wavre est l'itinéraire qui sera finalisé à court terme. Les divers tronçons non encore aménagés feront l'objet d'ici 2 à 3 ans des aménagements nécessaires et entre-autres :

- Aménagement de l'avenue de Nivelles, tronçon compris entre la route de Rixensart et la rue des Bleuets – préparation de la demande de permis ;
- Aménagement avenue des Pléiades – étude en cours ;

- Mise en évidence des cyclistes au rond-point du jour (travaux 2021 - Province) ;
 - Traversée du centre-ville via la mise en œuvre définitive des aménagements temporaires ;
 - Traversée de la N4 à traiter en concertation avec le SPW ;
 - Aménagement du chemin le long de la Dyle entre la rue du Tilleul et la rue du Calvaire à Basse-Wavre.
2. L'ICC 2 dont une partie de la rocade est déjà aménagée (route de Rixensart, avenue de Mérode, sentier des Huit Bonniers, etc.). La Province prévoit des travaux rue de Champles et chemin de Vieusart en 2021 dans le cadre de l'amélioration du réseau points-nœuds. Des mesures d'apaisement du trafic doivent être mises en place dans la chaussée d'Ottenbourg.
3. L'ICC3 dont l'objectif est de mettre en œuvre la liaison entre le centre-ville et le zoning nord via le chemin du Ry et la rue des Ramiers (F99c). Cette liaison est stratégique dans la mesure où la portion de la rue des Ramiers considérée, aujourd'hui constituée d'un chemin de terre, permettra une liaison vers le zoning nord et pourra même utiliser le passage sous voies de la chaussée des Collines.

Contact Ville de Wavre : cellulemobilite@wavre.be | Paul Brasseur, échevin de la mobilité
– 0496. 54.21. 54